



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

statistiques

Question écrite n° 1096

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la politique de coopération judiciaire menée par la France avec d'autres pays de la communauté internationale. Il souhaite notamment connaître d'une part, la liste exhaustive des Etats avec lesquels des accords bilatéraux de transfèrement des personnes condamnées ont été conclus, et d'autre part, la liste des Etats avec lesquels le ministère des affaires étrangères est à l'heure actuelle en cours de négociations pour la conclusion de tels accords.

Texte de la réponse

En matière de transfèrement des personnes condamnées à l'étranger, la France est liée à 17 pays par des conventions bilatérales conclues principalement au cours de la période 1960-1980. Un accroissement significatif de ce type d'accord a été enregistré au fur et à mesure de l'adhésion des 49 Etats parties à la convention du Conseil de l'Europe sur le transfèrement des personnes condamnées du 21 mars 1983, que la France a ratifiée dès 1985. La liste des pays avec lesquels la France est liée par une convention bilatérale ou multilatérale de transfèrement des personnes condamnées s'établit comme suit : A. - Conventions bilatérales. 1. - Etats africains : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo. 2. - Autres pays : Cuba, Madagascar, Maroc, Thaïlande. B. - Convention du Conseil de l'Europe. 1. - Etats membres : - Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédonie, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne. 2. - Etats non membres : Bahamas, Canada, Chili, Costa Rica, Etats-Unis, Israël, Panama, Tonga, Trinité et Tobago, République fédérale de Yougoslavie. Le ministère des affaires étrangères, en collaboration avec le ministère de la justice, a ouvert des négociations avec la Bolivie, la Colombie, les Emirats arabes unis, le Guatemala, la République dominicaine, la Russie, le Sri Lanka et l'Uruguay. Ces négociations sont en cours.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1096

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2002, page 2713

Réponse publiée le : 23 septembre 2002, page 3239